

ACCUEIL DE LOISIRS AEJI  
16, RUE DE LA COUR  
35 220 SAINT JEAN SUR VILAINE  
06.89.08.39.53  
aejicsf@gmail.com

FAMILLE :

Le prélèvement s'effectue tous les mois pour vos factures de l'accueil de loisirs (le 10 du mois précédent).  
Si vous payer une partie en chèques vacances ou CESU, il faudra les fournir avant 25 du mois. Le reste à  
payer sera ensuite prélevé.

**- JOINDRE VOTRE RIB -**

**MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA**

Référence Unique  
du Mandat

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) AEJI à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de AEJI.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Veillez compléter les champs marqués \*

Votre nom \*

Nom / Prénom du débiteur

Votre adresse \*

Numéro et nom de rue

Code postal Ville

Les coordonnées de votre compte \*

Numéro d'identification international du compte bancaire - IBAN (International Bank Account Number)

Code international d'identification de votre banque - BIC (Bank Identifier Code)

Nom du créancier \*

AEJI

Nom du créancier

I.C.S. \*

FR 04 ZZZ 610165

Identifiant créancier SEPA

Adresse du créancier \*

16 Rue de la Cour

Numéro et nom de rue

35220 SAINT-JEAN-SUR-VILAINE

Code postal Ville

Type de paiement \*

Paiement récurrent / répétitif

Paiement ponctuel

Signé à \*

Lieu

Date : JJ/MM/AAAA

Signature \*

Veillez signer ici

Note : vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de la relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.